

Comité Directeur

19/12/2022

en distanciel

Voiron, le 24/12/2022

Objet : Compte rendu du Comité Directeur à 19h00 en distanciel

Élus présents : ANSELMET Manon, BERGER Monique, BONNET-JANICOT Marie-Joëlle, CASADO Bénédicte, CASADO Sébastien, DEFRASNE Anne-Sophie, DI DOMINICO Hervé, FEVRE Dominique, GARZUEL Dominique, LEGRENEUR Pierre, NOEL Nathalie, RASTOU Gaël, ROUX Bruno, SOUDAN Corinne, THOMAS Emmanuelle VIGIER Claude, Fabien VIGUIER

Élus excusés :

Élus absents : ARMAND Sylvain, BELLABOUVIER Simon, CHAMOUX Benjamin, DUFOUR Angeline, MELIS Jacqueline

Invité :

Salariés : BELLISSENT Cristol, BRIGAND Fanny

ORDRE DU JOUR

1.	Informations générales	3
1.1	Licences sur le territoire de la Ligue au 19/12/2022	3
1.2	Conseil des Présidents de Ligue du 13/12/2022	4
1.3	Assemblées Générales Extraordinaire et ordinaire de la Ligue	8
2.	Gestion salariale	8
2.1	Comptabilisation des dimanches et jours fériés travaillés	8
2.2	Négociations en cours	9
2.3	Ouverture et réglementation du travail en hauteur	10
2.4	Discussion sur la gestion des salariés par le bureau	10



LIGUE FFME AUVERGNE-RHONE-ALPES

TSF - Domaine de la Brunerie - 180, boulevard de Charavines - 38500 Voiron



1. INFORMATIONS GENERALES

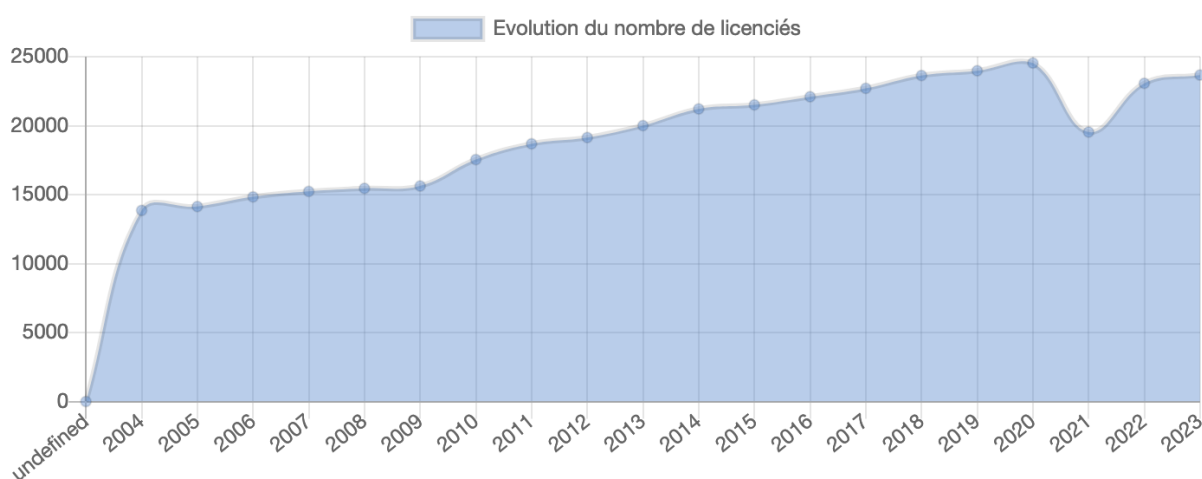
1.1 Présences au Comité Directeur

NOM	Prénom	27/3/21	14/4/21	15/9/21	27/11/21	31/01/22	14/5/22	19/12/22	Présence	Excusé	Absent
ANSELMET	Manon	x	x	abs	exc	abs	exc	x	3	2	2
ARMAND	Sylvain	x	abs	exc	exc	x	exc	abs	2	3	2
BELLABOUVIER	Simon	x	x	x	exc	exc	exc	abs	3	3	1
BERGER	Monique	x	x	exc	exc	x	x	x	5	2	0
BONNET JANICOT	Marie Joëlle	x	x	x	exc	x	exc	x	5	2	0
CASADO	Bénédicte	x	x	x	x	exc	exc	x	5	2	0
CASADO	Sébastien	x	x	x	abs	x	x	x	6	0	1
CHAMOIX	Benjamin	x	exc	abs	abs	abs	abs	abs	1	1	5
DEFRASNE	Anne-Sophie	x	x	x	x	x	x	x	7	0	0
DELAUNAY	Michel	exc	exc	exc	exc				0	4	0
DI DOMENICO	Hervé	x	x	exc	exc	x	exc	x	4	3	0
DUFOUR VAN KAPPEL	Angeline	x	x	x	abs	abs	exc	abs	3	1	3
FEVRE	Dominique	x	x	x	x	x	x	x	7	0	0
GARZUEL	Dominique	x	x	x	x	x	exc	x	6	1	0
LEGRENEUR	Pierre	x	x	x	x	x	x	x	7	0	0
MELIS	Jacqueline	x	abs	x	x	exc	exc	abs	3	2	2
NOËL	Nathalie	x	x	exc	x	x	exc	x	5	2	0
RASTOUT	Gaël					exc	exc	x	1	2	0
ROUX	Bruno	x	x	x	exc	x	x	x	6	1	0
SOUDAN	Corinne	x	x	x	exc	x	x	x	6	1	0
THOMAS	Emmanuelle	x	exc	x	x	x	exc	x	5	2	0
VIGIER	Claude	x	x	x	x	exc	x	x	6	1	0
VIGUIER	Fabien	x	x	x	exc	exc	x	x	5	2	0

1.2 Licences sur le territoire de la Ligue au 19/12/2022

La source des données présentées ci-dessous est l'intranet fédéral, plus fiable aujourd'hui que MyFFME. Mais quelques erreurs semblent subsister. En effet, il manque des licenciés en Savoie par exemple (environ 200 dans le club de Chambéry).

Le chiffre de 24 000 licenciés sera certainement dépassé à la fin de la saison.



		Total licence	Licences Adultes			Licences Jeunes			
			H	F	T	H	F	T	
+02,6%	↗	Auvergne-Rhône-Alpes	23669	6891	4179	11070	5121	6027	11148
+10,6%	↗	Ain (01)	1713	429	242	671	436	499	935
-01,1%	↘	Allier (03)	650	141	86	227	173	226	399
+11,6%	↗	Ardèche (07)	1265	295	161	456	347	387	734
+05,1%	↗	Loire/Haute-Loire (126)	2838	761	495	1256	586	725	1311
-51,7%	↘	Cantal (15)	71	36	22	58	4	9	13
+20,3%	↗	Drôme (26)	1697	552	264	816	379	386	765
+04,3%	↗	Isère (38)	3255	1127	651	1778	607	708	1315
+11,0%	↗	Puy-de-Dôme (63)	1158	352	260	612	243	263	506
-01,5%	↘	Rhône (69)	5847	1669	1100	2769	1251	1509	2760
-17,5%	↘	Savoie (73)	1866	629	345	974	384	394	778
+06,4%	↗	Haute-Savoie (74)	3309	900	553	1453	711	921	1632

1.3 Conseil des Présidents de Ligue du 13/12/2022

1.3.1 Assemblée Générale de Corte du 15-16/04/2023

✦ Transports

- Avion / Bateau – Arrivée Bastia
- Arrivée attendue : vendredi 14/04 (après-midi)

✦ Restauration

- Sur place (CROUS vendredi soir/samedi midi/dimanche midi)
- Soirée de gala : Citadelle de Corte

✦ Hébergement

- CROUS
- Hôtel

RAPPEL

- AG des Ligues/CT : avant le **11/03/2023** (35 jours calendaires avant la date de l'AG nationale)
- Espace « AG 2023 » sur l'intranet fédéral alimenté progressivement de toutes les informations nécessaires
- Inscription au plus tard le **18/03/2023**
- Chaque Ligue peut être représentée par son/sa président(e) accompagné(e) par une personne désignée par le comité directeur de la ligue.

1.3.2 Travaux sur la Licence

📌 Mars 2022 : **constitution du GT** sur désignation du CA :

- Sandra Berger,
- Luc Chabrol,
- Jean-Luc Rigaux,
- Isabelle Wack,
- Claude Chemelle,
- Josselin Cazaux,
- Sylvie Viens.

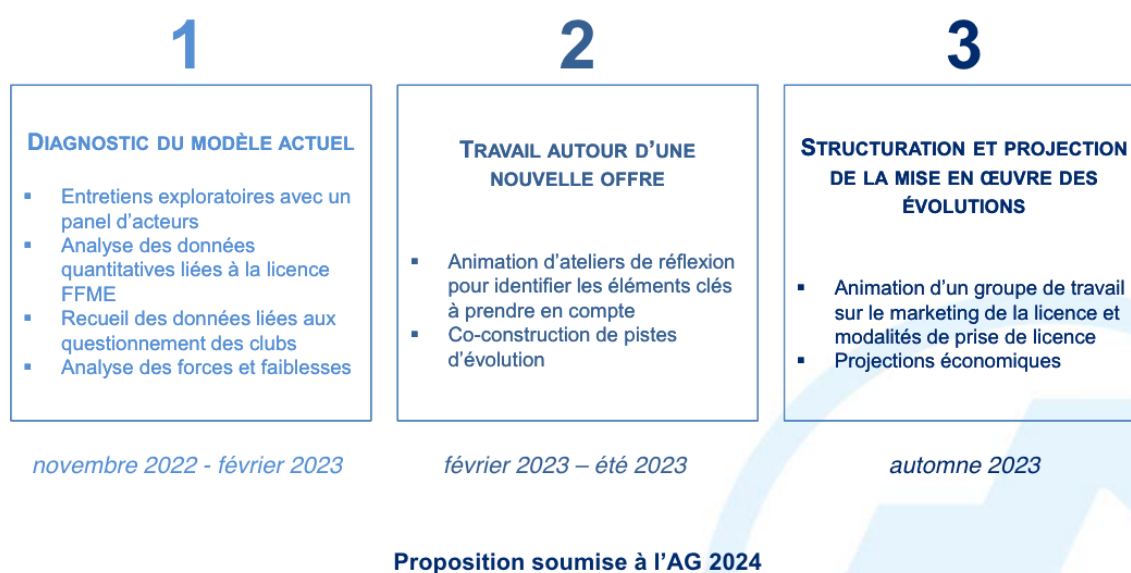
📌 Mars / Juillet 2022 : **exploration du sujet**

- Première analyse de la licence FFME et Benchmark d'un panel de FF
- 2 réunions du GT Licence
 - 31/05 : circonscription du sujet
 - 11/07 : retour sur benchmark et premières analyses

📌 Depuis la rentrée 2022 : **mise en place du plan de travail sur les mois à venir**

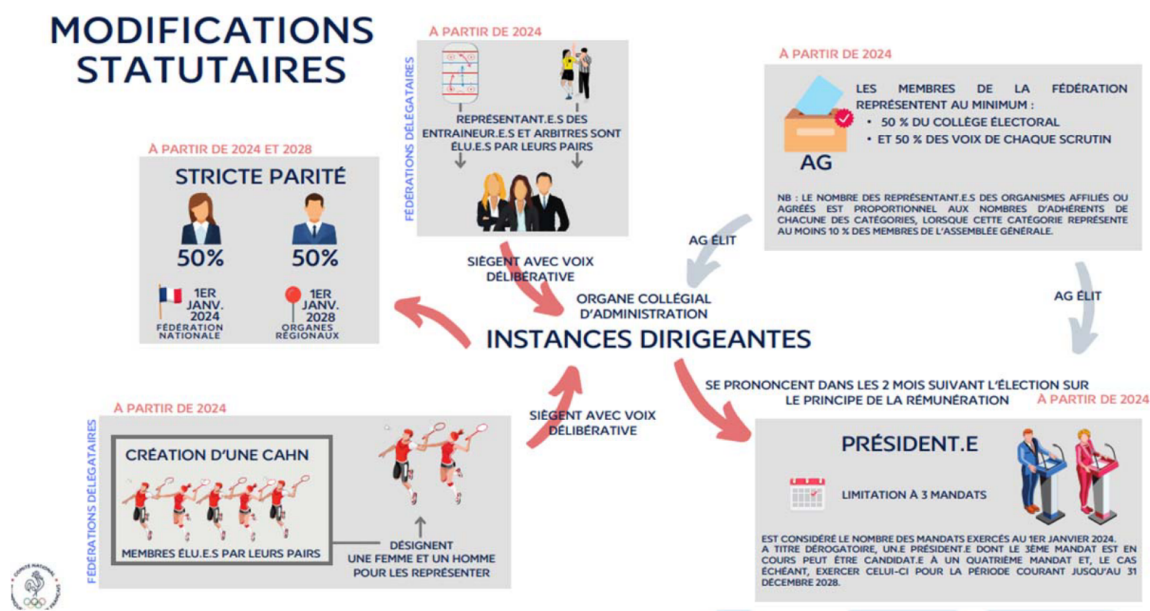
- GT Licence le 3/11 :
 - Restitution des entretiens avec les 5 fédérations (FF Golf, FF Canoë-kayak, FF Gym, FF Equitation, FF Athlétisme)
 - Présentation de la méthode de travail et du cabinet Mouvens missionné pour nous accompagner dans la démarche

📌 Méthode en 3 phases



1.3.3 Modifications statutaires de la FFME

RAPPEL DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES STATUTS DES FÉDÉRATIONS



ETAT À DATE DES TRAVAUX

Points de la loi non problématiques dans leur transcription dans les statuts fédéraux ou en cours de travail en interne

- Limitation des mandats
- Création de la CAHN
- Représentation des entraîneurs
- Représentation des officiels
- Représentation des organismes affiliés ou agréés
- Application de la parité

Points encore en discussion

- Composition du CA / Postes réservés
- Modalités d'application du vote des clubs & Enjeu d'acculturation

RAPPEL DE LA COMPOSITION DU CA AUJOURD'HUI

📌 Le CA compte 28 membres :

- 20 représentants de clubs élus par scrutin de liste avec parité stricte H/F dont :
 - Un médecin
 - Un jeune
 - Un sportif de haut-niveau
- 6 présidents de ligues, 3 hommes et 3 femmes élus dans 2 collèges distincts
- 1 représentant des EA
- 1 représentant des MA

POSTES RÉSERVÉS

📌 L'article 33 de la loi dispose qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, la part des sièges réservés au sein des instances dirigeantes de la fédération à des licenciés ayant une qualité particulière ne peut représenter plus de 25%.

📌 Définition de ce que sont **les licenciés à qualité particulière**

📌 Les postes réservés rendus obligatoires par la loi :

- 1 médecin
- 2 SHN
- 1 arbitre
- 1 entraîneur

📌 Les postes réservés facultatifs aujourd'hui présents au CA :

- 1 jeune
- 1 représentant des EA
- 1 représentant des MA
- 6 présidents de ligues

POSTES RÉSERVÉS

Simulation de la composition du CA avec les postes réservés

Proposition de composition	Nombre de postes réservés	Nombre de membres nécessaires pour respecter la règle des 25%
Avec composition actuelle (postes obligatoires + 6 présidents de ligues + 1 jeune + 1 représentant EA + 1 représentant MA)	14	56
Avec les 6 présidents de ligues et les postes obligatoires	11	44
Avec 2 présidents de ligues et les postes obligatoires	7	28
Avec postes obligatoires uniquement*	5	20

* Possibilité de supprimer l'interdiction statutaire pour un président de ligue d'être dans une liste de représentants des clubs et supprimer la catégorie de représentants des présidents de ligue au CA.

1.4 Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de la Ligue

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue est planifiée au 14 Janvier 2023 en présentiel à Voiron. Les quorums étant de 50% des clubs et de 50% des membres licenciés, ils ne seront pas atteints. Cette date sera donc dédiée à la tenue d'un Comité Directeur en présentiel si nécessaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire sera reportée au 25 Février 2023 (sans condition de quorum) en présentiel. Elle sera suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire (condition de quorum de 30% des membres licenciés à la suite de la modification statutaire), également en présentiel. Le lieu reste à définir.

2. GESTION SALARIALE

2.1 Comptabilisation des dimanches et jours fériés travaillés

Rappel du contexte : Les salariés de la ligue (hors le Directeur et la Directrice adjointe), estimant que les réponses apportées par le bureau à leur demande de décomptes des dimanches travaillés n'étaient pas satisfaisantes, ont envoyé en date du 16 Novembre 2022 un mail à tous les membres du Comité Directeur pour les alerter sur ce sujet.

Le Directeur précise qu'un travail a été fait en lien avec PSA sur l'analyse de la CCNS, du règlement intérieur et des contrats de travail des salariés et une solution est proposée par le bureau.

Une réunion a eu lieu entre le bureau et les salariés de la ligue, en visio-conférence, le 28/11/2022.

À la suite de cette réunion, trois mesures immédiates ont été appliquées :

1. Comptabilisation des dimanches et jours fériés majorés de 50% à partir du 28/11/2022 ;
2. Rattrapage des dimanches et jours fériés majorés de 50% du 01/01/2021 au 27/11/2022 ;
3. En application de la CCNS, 6 jours consécutifs maximum de travail devront être respectés.

Le coût estimé pour le rattrapage des dimanches et jours fériés est d'environ 5000 euros.

Rattrapage dimanche et jour fériés :

1. 50% des jours supplémentaires sont reportés sur chaque CET ;
2. 50% des jours supplémentaires sur chaque emploi du temps 2023-2024, en déduction du nombre de jours annuel.

2.2 Négociations en cours

- Sachant que 20 jours de RTT forfaitaires avaient été négociés en 2019 avec les salariés qui étaient passés du forfait heure au forfait jour (pour compenser la perte éventuelle de salaire liée au heures supplémentaires) ;
- Sachant que la Région ne subventionne plus que les intervenants extérieurs indépendants (sur facturation) ;

Le bureau a proposé une négociation avec les salariés sur la base suivante :

Pour les salariés disposant d'un contrat au forfait jours non cadre :

- 18 jours de RTT forfaitaire maximum.

Pour l'ensemble des salariés :

- Réduction du nombre de dimanche travaillé : 10 dimanches maximum travaillés par an
- Respecter un nombre maximum de 6 jours consécutifs travaillés.



LIGUE FFME AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

TSF - Domaine de la Brunerie - 180, boulevard de Charavines - 38500 Voiron



Dans les cas où des dimanches travaillés ne peuvent pas être assurés par des salariés il sera possible de recourir à des travailleurs indépendants ou tout autre salarié dont le nombre de dimanche maximum n'aura pas été atteint.

Une augmentation des salaires est envisagée (5%, soit 12 000 €) pour répercuter l'augmentation du coût de la vie.

Ces mesures impactant fortement le budget de la Ligue, les négociations seront menées après l'Assemblée Générale de la Ligue du 25/02/2023, en fonction de l'augmentation de la part Licence de la Ligue qui sera votée dans le cadre du budget prévisionnel 2023. En cas de non-augmentation de la licence (maintien de la part Licence à 6€), la négociation ne pourra donc se tenir et nous resterons sur un statut quo salarial.

2.3 Ouverture et réglementation du travail en hauteur

La réglementation du travail en hauteur a été abordée lors de la réunion formation nationale du 26/11/2022. Pour améliorer les conditions de travail des ouvriers et respecter la réglementation du travail en hauteur, il est décidé d'investir dans deux baudriers intégraux.

Il est rappelé que l'utilisation de l'échelle est interdite en SAE (bloc et difficulté).

État des lieux du matériel de la ligue lié à l'ouverture : 6 étriers réglables, 6 poignées Jumar, 3 ASAP, Absorbeur sans mousqueton, 6 RIG, 4 longues réglables Béal, 7 cordes statiques blanche 40 m, pas de harnais intégral

Actuellement ce matériel n'est pas référencé dans les EPI et il est stocké au CT38.

Il nous faut donc rapatrier en urgence ce matériel et l'intégrer dans le référencement des EPI de la Ligue.

2.4 Discussion sur la gestion des salariés par le bureau

Une discussion s'engage sur les relations entre le bureau et les salariés. Il semble qu'une perte de confiance se soit produite entre le président et les salariés. Une réflexion est donc menée sur les moyens à mettre en œuvre pour fluidifier les relations et rétablir le lien de confiance. Il est proposé que des membres du Comité Directeur accompagnent le bureau dans la gestion salariale. Bruno ROUX s'est déclaré intéressé. D'autres candidats intéressés se manifesteront dans le futur.

Ces difficultés sont en partie liées à une situation financière difficile par suite d'une réduction drastique des subventions régionales, en particulier à destination du haut-niveau (pôle espoir : diminution de 50% pour 2023 et fin des subventions pour 2024) et du pool des salariés (remboursement sur facturation de prestations externes, impossibilité de facturer les salariés à l'interne). Il est proposé de lancer une réflexion sur la recherche de nouvelles sources financières, et en particulier le mécénat. Hervé DI DOMINICO et Dominique GARZUEL se



LIGUE FFME AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

TSF - Domaine de la Brunerie - 180, boulevard de Charavines - 38500 Voiron



proposent de travailler sur ce sujet (objectif 2024). Cristol BELLISSENT se charge d'identifier les salariés qui pourraient être intéressés par ce sujet.

En ce qui concerne les subventions régionales, un courrier de contestation à la région concernant la baisse puis la disparition de la subvention du pôle espoir. Cette demande sera faite à titre individuel par la ligue, avec l'appui de la FFME nationale

Un Comité Directeur sera convoqué en distanciel la première semaine de janvier, ou, si une date s'avère impossible à déterminer, le 14 Janvier 2023 en présentiel/distanciel à Voiron. Les points abordés seront l'avenir du ski-alpinisme au sein de la Ligue et le budget prévisionnel 2023. Au vu de ces points, la présence des acteurs du ski-alpinisme (a minima Anne-Sophie DEFRASNE et Gaël RASTOUT) est obligatoire.

Fin de séance 22h30

Par délégation du président

Anne-Sophie DEFRASNE PAILLARD

